

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

(attestant que durant les 12 derniers mois je n'étudiais pas à temps plein au Québec)

« Je, _____
lettre moulées

du _____ au _____

je n'étais inscrit(e) à aucun cours collégial ou universitaire à temps plein au Québec. Mon établissement d'enseignement m'a informé(e) du fait que des vérifications ultérieures seront effectuées dans les banques de données et que toute déclaration frauduleuse sera détectée.

Si ma déclaration s'avère frauduleuse, je devrai verser les montants forfaitaires non payés et je m'exposerai aux conséquences légales d'une fausse déclaration assermentée ».

Signature de l'étudiant(e)

Nom de la personne qui fait prêter serment et sa fonction

Liste des personnes pouvant faire prêter serment :

- Les greffiers d'une cour de justice et leurs adjoints;
- Les avocats;
- Les notaires;
- Les maires, les conseillers, les greffiers ou les secrétaires-trésoriers de toutes les municipalités mais uniquement dans les limites de leur municipalité;
- Le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et les secrétaires adjoints de l'Assemblée nationale;
- Les juges de paix;
- Les commissaires à l'assermentation
- Curé ou ministre du culte autorisé à célébrer les mariages dans un territoire non organisé.